Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 434f08
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Réunion ministérielle de l'OCDE à Séoul, Corée du Sud

Le Conseil de l'Europe appelle les gouvernements à adhérer à sa Convention sur la cybercriminalité

Strasbourg, 12.06.2008 – Le Conseil de l'Europe, principale organisation européenne de défense des droits de l'homme, participera à la réunion ministérielle de l'OCDE sur le futur de l'économie Internet, qui se déroulera les 17 et 18 juin à Séoul (Corée du Sud). A cette occasion, la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, Maud de Boer-Buquicchio, encouragera les gouvernements à adhérer à la Convention sur la cybercriminalité – le seul instrument juridique contraignant en la matière au plan international.

« Toute campagne contre la cybercriminalité doit avoir une dimension aussi mondiale que la cybercriminalité elle-même. La Convention du Conseil de l'Europe offre une plateforme de coopération à l'échelle mondiale. C'est pourquoi d'autres pays doivent y adhérer dès que possible. Dès le début, la Convention a été conçue comme un instrument global. Ce n'est pas seulement un traité européen, c'est un traité rédigé par l'Europe pour le monde entier », a déclaré Mme de Boer-Buquicchio, qui interviendra lors de la table ronde sur le renforcement de la confiance, le 18 juin.

La Secrétaire Générale adjointe aura également des rencontres bilatérales avec le Vice-Ministre coréen de la Justice, Sung-woo Moon, et le Secrétaire Général adjoint de l'OCDE, Pier Carlo Padoan.

Notes

- La Convention sur la cybercriminalité a déjà été signée par 44 pays. De nombreux autres pays, parmi lesquels l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Egypte, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, le Nigeria, les Philippines et la République Dominicaine s'inspirent des dispositions de la Convention pour amender leur législation.

- Le 3 avril, le Conseil de l'Europe a adopté des lignes directrices pour aider les enquêteurs et les fournisseurs de services Internet à renforcer leur coopération et mieux lutter contre les crimes commis par le biais de l'Internet tels que la pédopornographie, le vol d'identité et les autres formes de fraude, ainsi que les attaques par déni de services (voir www.coe.int/cybercrime).

- La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, adoptée récemment, constitue également un véritable atout à la disposition des Etats pour prévenir et lutter contre toute forme de violation des droits fondamentaux des enfants, y compris le « grooming » (qui réside dans la manipulation en ligne d'enfants par des adultes à des fins sexuelles).

- Le Conseil de l'Europe contribuera à la prochaine réunion du Forum des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet qui se tiendra à Hyderabad (Inde) en décembre 2008.

Plus d'informations sur les activités du Conseil de l'Europe sont disponibles sur www.coe.int.

Pour plus de détails sur la réunion de l'OCDE, voir www.oecd.org/FutureInternet ou www.OECDMinisterialSeoul2008.org.

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.